L'essentiel du CSE Extra

Spécial Compte 2019

2éme séance

DO Antilles-Guyane du 17 décembre 2020

Sommaire

Résolution d'un complément de budget ASC au titre de l'année 2015 et des trois premiers trimestre de 2016 .....

Comptes ASC 2019 DO Caraibes .....

Compte ASC 2019 du Comité Social & Economique AG…….....

Synthèse des informations financières présentées par le cabinet Alizés « Auditeurs & Associés » .....

Vos représentants .....

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant **la 2éme séance** concernant les comptes 2019. Nous vous invitons à lire notre CR concernant la première séance du CSEE Extra « Compte 2019 »

Résolution d'un complément de budget ASC au titre de l'année 2015 et des trois premiers trimestres de 2016

✓ Consultation

Rappel des faits :

En date du 21 mai 2019, suite à l'adoption d'une résolution votée à la majorité des membres en séance, le CE DOC a mandaté son Secrétaire pour la mise en œuvre d'une disposition visant à ce que la Direction verse, selon des modalités fixées, **un complément de budget ASC au titre de l'année 2015 et des trois premiers trimestres de 2016.**

En date du 30 octobre 2019, conformément au point 5 de l'ODJ de la séance, **le CE DOC a adopté une résolution visant à répartir cette somme de 190 952 euros** à l'ensemble des salariés actifs de la DOC présents dans l'outil de gestion du CE **sous la forme de chèques vacances.** Cette résolution du CE DOC n'a pas été mise en œuvre par le trésorier et le secrétaire du CE DOC.

Or, conformément aux dispositions de l'article VI de l'ordonnance du 22 septembre 2017, l'ensemble des bien, droits et obligations, créances et dettes des comités d'entreprise et des comités d'établissement **sont transférés de plein droit et en pleine propriété aux comités sociaux et économiques** (CSEE AG) mis en place au terme du mandat en cours des instances précitées.

Lors de leur dernière réunion, ces mêmes instances décident de l'affectation des biens de toute nature dont elles disposent à destination du futur comité social et économique (CSEE AG), le comité social et économique décidant, à la majorité de ses membres, soit d'accepter les affectations prévues par les instances précédentes lors de leur dernière réunion, soit de décider d'affectations différentes.

Le constat :

Ayant constaté que la résolution du 30 octobre 2019 adoptée **par l'ancienne instance CE DOC n'avait pas été suivie d'effet,** le bureau du CSE (CGTM-CGTG-CFDT) décide, après transfert effectif des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE DOC, et **compte tenu de l'impact négatif de cette dette sur les comptes**, **de ne pas affecter la somme de 190.952 euros sous forme de chèque vacances attribués aux salariés** comme le prévoyait la résolution adoptée le 30 octobre 2019, qui n'a pas été exécutée.

Par conséquent, le bureau du CSE (CGTM – CGTG – CFDT) propose **une résolution** qui décide **d'annuler tout simplement la résolution adoptée** sur le point 5 de l'ODJ de la séance du CE DOC en date du 30 octobre 2019. **Ce vote n'a pas eu lieu. Voir les raisons ci-dessous**.

Analyse de la CFE-CGC

Nous avons insisté sur les raisons de la situation catastrophique dans laquelle le CE DOC s'est retrouvé au mois de novembre 2019. Le CE DOC naviguait donc à vue !

Les salariés ne doivent pas assumer les erreurs et le manques de rigueur qui caractérisent la gestion du CE DOC en 2019.

La direction alerte sur l'iniquité que constituerait l'application de cette résolution supportée par le CSE DOAG. En effet le périmètre de celui-ci regroupe désormais les salariés de la DOC et d'OCA.

A cette remarque, la CFE-CGC, très préoccupée par l'impact négatif que l'annulation de cette décision aurait sur le pouvoir d'achat des salariés, **a proposé deux choses** :

- Il faut réfléchir à la possibilité d'adapter la résolution au nouveau périmètre de l'instance et d'élargir la décision à tous les salariés de la DOAG.
- Afin de ne pas prendre de décision sans une analyse fine et éclairée, nous avons proposé **de reporter ce point**, afin de permettre aux élus de se concerter et de trouver une solution plus en accord avec la défense des avantages obtenus par les salariés.

La direction a abondé dans notre sens et a repris notre proposition et demandé au Secrétaire le report de ce point. Nous nous sommes battu, et avons pour le moment empêché que les 190 952€ ne soient perdu pour les salariés.

Espérons maintenant, que le bureau du CSEE ne revienne pas à la charge pour faire passer cette résolution. **Cela représente quand même 176€ par salarié approximativement.** Les responsables de cette gestion catastrophique ne sont pas les salariés mais les OS qui avaient la gestion du CE (DOC). Que dire d'autres que cette gestion des comptes est une vraie catastrophe et que le risque est grand que ça soit les salariés qui payent indirectement cette dette sur leurs droits ASC.

Comptes ASC 2019 DO Caraïbes

✓ Consultation : présentation et approbation des comptes

Direction Orange Caraïbe

Vote des élus : ASC	
▪ CONTRE : CFE CGC – CFDT – FO – UTT UGTG - SUD	La présentation est assurée par l'ancien trésorier du CE DOC. On notera la présence de l'ancien secrétaire du CE DOC, qui estimait ne pas avoir à présenter les comptes et bilan du CE dont il était le secrétaire. La présentation a été également assurée par le cabinet Alizé. **Le constat est édifient !**
▪ ABSTENTION : CFDT – CGTM - CGTG	

Néanmoins, on constate une brusque aggravation de la situation financière au mois de novembre 2019. **Force est de constater qu'aucune décision n'a été prise pour contenir l'hémorragie signalée.** Aucune explication valable n'a été fournie quant à l'origine exact de ce brusque revirement qui a affecté les comptes du CE DOC. Les comptes ont donc été clôturés **avec un très important déficit**, et la encore nous constatons et **dénonçons cette mauvaise gestion** et **surtout l'opacité avec laquelle les comptes ont été clos.**

Comptes ASC 2019 du Comité Social & Economique AG

✓ Consultation : présentation et approbation des comptes

Direction Orange Antilles-Guyane

Vote des élus : ASC	
▪ POUR : CFDT – CGTM	Nous constatons une nouvelle fois un désaccord complet au sein du bureau du CSEE (CFDT – CGTM –CGTG). Cela promet pour l'avenir !
▪ CONTRE : CFE CGC – UTT UGTG	
▪ ABSTENTION : CFDT – CGTG – FO – SUD	

Synthèse des informations financières présentées par les cabinets

Présentation par le Cabinet Alizés « Auditeurs & Associés » :

CE DOC « ASC »

Comptes annuels du 04/12/2019 au 31/12/2019. Le dernier exercice du CE Orange DOC a débuté le 01/01/2019 et a été clos le 03/12/2019. Lors de la présentation des comptes intermédiaires au 30/09/2019, le CE Orange DOC dégageait un bénéfice de 285 920.98 euros. A la clôture du 03/12/2019 le CE Orange DOC dégage **une perte** de 428 617 euros.
On constate dans les comptes 2019, une augmentation significative **des dettes fournisseurs.** Un certain nombre de dépenses ont été effectuées en fin d'année et sont réglées à compter de décembre 2019, sous les comptes du CSE. Lors de l'Assemblée extraordinaire du CSE en date du 20/11/2020 pour validation des comptes du CE Orange DOC clos au 03/12/2019, il avait été fait mention du PV de l'assemblée générale du 30/10/2019 notifiant **le reversement du reliquat de 190 952 euros aux salariés** entrant dans le champ de l'ancien CE Orange DOC via des chèques vacances. Il apparait à la clôture et après diverses vérifications que cette somme n'a pas été reversée aux salariés. Ainsi une provision a été constituée dans les comptes clos au 03/12/2019 afin de tenir compte de cette charge à payer.
Il tient au CSE, lors de la dévolution des biens et contrats, dettes et créances, de statuer sur le sort de cette provision et des suites à donner.

CSE AG « ASC »

Comptes annuels du 04/12/2019 au 31/12/2019. Le CSE AG est une fusion entre le CE Orange DOC et le CE Orange Caraïbe. Le premier exercice du CSE AG a débuté le 04/12/2019 et s'est clôturé le 31/12/2019. Les bilans des deux CE clos au 03/12/2019 ont été repris au 04/12/2019, ce qui constitue le patrimoine de départ du CSE AG. **Ainsi, au 04/12/2019 :**
Le CE Orange Caraïbe a été repris avec **une perte** au 30/11/2019 de 320 962 euros, un total de capitaux propres s'élevant à 42 527 euros et un total bilan de 87 298 euros. Les éléments compris entre le 01/12 et le 03/12/2019 ont été repris afin d'être au plus proche de la situation financière. **Le CE Orange DOC** a été repris avec **une perte** au 03/12/2019 de 428 617 euros, un total de capitaux propres s'élevant à – 299 319 euros et un total bilan de 368 706 euros.

Analyse de la CFE-CGC

La direction et le bureau du CSEE (secrétaire CFDT) ont acté tout simplement **de limiter les dépenses sur les activités de fin d'année 2020 et sur les activités à venir de 2021**, afin d'assainir les comptes.

Le bureau doit s'inscrire dans une logique de transparence afin d'expliquer et de promouvoir cette action auprès des salariés.

Par ailleurs et afin de permettre un fonctionnement en confiance de l'instance, même si cela n'est pas une obligation légale, compte tenu de la taille du CSE DOAG, la CFE-CGC a proposé, que soit mandaté un Commissaire aux Comptes pour une mission annuelle. Cela aura au moins le mérite de mettre une fois pour toutes la mise à jour des comptes et nous aurions ainsi une vision claire du budget du CSEE DOAG. **Cette demande a été refusée tout simplement**

La gestion est un art, mais il vous faut les artistes !

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :	Vos Élus CSE suppléants :
▪ Diane **ETIENNE ROUSSEAU** (Baie Mahault) ▪ Eric **DRANE** (Baie Mahault) ▪ Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahault) ▪ Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)	▪ Marie **LORET** (Rémire Montjoly) ▪ Themyre **CHARABIE** (Baie Mahault) ▪ **Votre Représentant Syndical :** Gérard **CABALD**